



PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE ET DE PROTECTION CIVILE

Tel : 02.37.27.72.00 / Fax : 02.37.27.70.44

VIGILANCE JAUNE RIVIERE : EURE AMONT

DATE : 5 mars 2018 – 10 heures

DESTINATAIRES : Conseil Départemental – CODIS – COZ – DDSP – DDT – DIRNO – Dreux Agglomération – Chartres Métropole – ENEDIS - GRDF – RTE - Orange – Gendarmerie – SAMU – Secrétaire Général de la Préfecture – Sous-préfet de Dreux - Médias locaux

Suite à l'épisode pluvieux du 4 mars 2018, on observe une hausse des niveaux sur l'Eure amont.

Des débordements modérés sont possibles sur l'amont du tronçon à partir de la nuit prochaine (du 5 au 6 mars 2018).

Il s'agit d'une crue hivernale modérée.

Les communes concernées sont : Barjouville, Bréchamps, Champhol, Charpont, Chartres, Chaudon, Chérisy, Coulombs, Courville-sur-Eure, Dreux, Ecluzelles, Fontenay-sur-Eure, Jouy, Le Coudray, Lèves, Lormaye, Luray, Luisant, Maintenon, Mévoisins, Mézières-en-Drouais, Mignièrès, Montreuil, Morancez, Nogent-le-Roi, Nogent-sur-Eure, Pierres, Sainte-Gemme-Moronval, Saint-Georges-sur-Eure, Saint-Lupercé, Saint-Piat, Saint-Prest, Thivars, Ver-lès-Chartres, Villemeux-sur-Eure, Villiers-le-Morhier.

Conséquences possibles	Conseils de comportement
Tenez-vous informé de la situation. Les premiers débordements peuvent être constatés. Certains cours d'eau peuvent connaître une montée rapide des eaux.	<ul style="list-style-type: none">- Soyez vigilant si vous vous situez à proximité d'un cours d'eau ou d'une zone habituellement inondable.- Conformez-vous à la signalisation routière.

Pour tout renseignement complémentaire (cartes de vigilance et bulletins d'informations), consulter le site <https://www.vigicrues.gouv.fr/>